



**Syndicat National de l'Éducation Physique de
L'Enseignement Public (FSU)**

DECLARATION LIMINAIRE - CR UNSS du 15 février 2019

Monsieur le président,
Mesdames messieurs les membres du CR de l'UNSS,

En premier lieu, je voudrais excuser ma collègue Catherine Duriez, retenue par d'autres obligations.

En ce début d'année 2019, nous souhaitons saluer la décision prise par Monsieur le Recteur d'avoir créé un poste de directeur régional adjoint. Cette décision confirme l'analyse du SNEP FSU et les alertes que nous avons lancé lors de précédents CRUNSS, sur le fait que par rapport à certaines académies de tailles équivalentes en nombre de licenciés, le service Régional était sous doté pour remplir la mission de service public qui lui est confiée.

Nous avons été surpris et c'est une litote, par la note envoyée par l'inspection pédagogique régionale en date du 17 décembre 2018 concernant le service des enseignants d'EPS et le forfait d'AS. A notre sens, il y avait sans doute d'autres moyens pour rappeler à chacun le cadre réglementaire de nos obligations de service, en même temps que de répertorier le nombre de professeurs d'EPS qui n'ont pas de forfait d'AS dans leur service. Dans tous les cas, ce courrier prête à confusion et a été mal perçu par une bonne partie de la profession.

L'inspection nous a informé hier, que trois collègues ont demandé à bénéficier de cette disposition. S'agit il de nouveaux collègues ou de situations déjà existantes auparavant ? Ces trois demandes ont elles été acceptées ?

Par ailleurs, nous demandons qu'un rappel soit fait en direction des EPLE type lycées, pour que soit réaffirmée la libération de la plage horaire du mercredi après-midi pour les activités de l'UNSS.

Nous avons été sollicité par des collègues du district EST sur la problématique du remplacement des chargés de mission, notamment lorsque ceux-ci sont en arrêt maladie. A l'instar de l'enseignement de l'EPS et dans une perspective de continuité du service public du sport scolaire, il nous semble opportun que ces remplacement soient organisés.

Dans les documents qui nous ont été transmis, nous constatons une baisse du nombre de licenciés, soit 1567 et aucun district n'y échappe. Pour nous, ce n'est évidemment pas l'engagement et le travail réalisé par les chargés de mission qu'il faut remettre en cause, mais bien l'augmentation de 10% du coût du contrat de licence, que visiblement les familles ne veulent et/ou ne peuvent pas supporter.

Pour terminer, un point concernant les championnats de France. Avec l'entrée du Maroc dans les rotations annuelles pour l'accès aux compétitions nationales, la Réunion est très clairement défavorisée. Cette situation occasionne pour nos jeunes une inégalité par de traitement au regard de l'accès à l'évaluation en vue d'une note aux examens du baccalauréat.

Pour le SNEP-FSU

Damien LAUDE - Secrétaire académique